

Commune de Valdahon
1, rue de l'Hôtel de Ville – 25800 VALDAHON
Accord-cadre à bons de commande – Fournitures courantes et services

ANNEXE 1 AU CCTP

PERIMETRE D'INTERVENTION ET REPARTITION DES ROLES COMMUNE DE VALDAHON

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ANNEXE

La présente annexe a pour objet de préciser, à titre indicatif, la répartition des rôles entre la Commune de Valdahon et le titulaire, dans le cadre d'un **accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage en commande publique**.

Cette annexe constitue un **outil de clarification** et ne présente **aucune portée contractuelle autonome**.

ARTICLE 2 – ROLE CONSERVES PAR LA COMMUNE DE VALDAHON

La commune conserve notamment:

- la définition du besoin, en lien avec les services prescripteurs ;
- la validation des choix stratégiques (procédure, calendrier, critères) ;
- la décision d'attribution et la signature des marchés;
- la gestion des consultations de faible montant;
- le recours à des maîtres d'œuvre pour les marchés de travaux d'envergure;
- le recours possible à des assistances à maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 3 – ROLES CONFIES AU TITULAIRE DE L'ACCORD-CADRE

Le titulaire intervient, sur demande de la commune, pour :

- L'assistance méthodologique et juridique ;
- La rédaction ou l'adaptation des pièces administratives du DCE ;
- L'accompagnement des procédures (questions-réponses, analyse des offres, négociation le cas échéant) ;
- La sécurisation juridique des procédures.
- L'appui à l'attribution et au suivi contractuel.

ARTICLE 4 – PRINCIPE D'INTERVENTION

Les prestations sont réalisées :

- sans exclusivité ;
- par bons de commande ;
- dans le respect des principes de la commande publique ;
- sous le pilotage de la Direction Générale des Services.